



flora
by Ethias

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE FLORA (ASSURANCE FAMILIALE)

Les conditions particulières du contrat d'assurance

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Celui-ci est reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an, sauf si l'une des parties s'y oppose au moins trois mois avant l'arrivée du terme du contrat. Comme imposé dans l'article 84 de la loi sur les assurances, la résiliation du contrat se fait par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé. Tu trouveras toutes les informations à ce sujet dans l'application mobile Flora.

Objet	Nouvelle souscription
Numéro de police	PL20230810-6275
Preneur d'assurance	Poncelet Florine Rue de l'École de Marcinelle 64 / 4, 6000 Charleroi
Référence client	20221215-0608
Garantie de base	
Responsabilité vie privée des assurés	Cette assurance couvre les personnes assurées pour les dommages matériels et corporels qu'elles causeraient fautivement à un tiers dans le cadre de leur vie privée.
Risque assuré	
Situation	- Tu vis seul(e) - Tu ne vis pas avec un ou des enfant(s) - Tu ne vis pas avec un ou des chien(s)
Informations générales	
Date de début de contrat	26/08/2023
Échéance principale annuelle	26-08
Information paiement	Paiement mensuel
Indexation de référence	Indice des prix à la consommation 05/2023 = 297.32
Montant minimum d'intervention	290,67 € suivant l'indice des prix à la consommation 05/2023 = 297.32

Garanties et montants assurés

Numéro de police
PL20230810-6275

Garanties de base

Responsabilité vie privée des assurés

- Jusqu'à 30.810.965,12 € par sinistre pour les dommages corporels, suivant l'indice des prix à la consommation
- Jusqu'à 8.952.620,05 € par sinistre pour les dommages matériels, suivant l'indice des prix à la consommation

Conditions d'assurance

L'assurance est déterminée par les présentes conditions particulières et par les conditions générales de l'assurance R.C. Vie Privée Flora version V2 - 15-01-2023.

Montant de la prime

Numéro de police
PL20230810-6275

pour la période du 26/08/2023 au 25/08/2024, suivant l'indice des prix à la consommation

Garanties de base

Responsabilité vie privée des assurés* 38,64 €

Taxe

Taxe 3,60 €

Total de la prime 42,24 €

* Dont 3,89 € de frais d'acquisition et 4,91 € de frais d'administration.

Nous attirons ton attention sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer des coûts et frais mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles, ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y compris le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Critères de segmentation ayant un impact sur la tarification

Les critères énumérés ci-dessous ont un impact sur la survenance des sinistres et/ou sur le(s) montant(s) à payer en cas de sinistre. Ils ont dès lors été utilisés pour déterminer le montant de ta prime d'assurance :

- La situation du preneur d'assurance ;
- La présence d'enfant(s) ;
- La présence de chien(s) : pour toutes les garanties, à l'exception de l'option Protection juridique vie privée si tu y as souscrit.

Clauses contractuelles

Numéro de police
PL20230810-6275

Obligation du preneur d'assurance

Le preneur d'assurance déclare :

- qu'aucun autre contrat concernant le(s) risque(s) désigné(s) n'a été souscrit auprès d'une autre compagnie ;
- que toutes les informations communiquées dans le cadre de la conclusion du présent contrat sont complètes, sincères et formulées avec exactitude ;
- qu'il est conscient de bénéficier d'une réduction de prime dans le cas où il vit seul, sans enfant et/ou sans chien. Il est dès lors important de nous communiquer tout changement de situation dans l'app Flora afin que nous puissions mettre à jour la prime d'assurance et que les couvertures soient adaptées à sa situation.

Vente à distance

Tu peux renoncer au contrat, sans pénalité ni indication de motif, en remplissant le formulaire disponible dans notre application mobile, dans un délai de 14 jours calendrier. Le délai de 14 jours prend cours à partir du jour où le preneur d'assurance reçoit les conditions contractuelles et les informations précontractuelles sur un support durable (le PDF envoyé par e-mail). La résiliation prendra effet au moment de la notification.

Flora peut également renoncer au contrat, sans pénalité ni indication de motif par l'envoi d'un courrier recommandé dans le même délai de 14 jours calendrier. Dans ce cas, la résiliation du contrat prendra effet huit jours après la notification.

Dans ces deux cas, Flora remboursera la totalité du montant de la prime payée sur le moyen de paiement renseigné dans l'application.

Gestion des plaintes

Toute plainte relative au contrat d'assurance peut être adressée à :

Flora Insurance | Plaintes & Réclamations

Rue de Mulhouse 36
4020 Liège
complaint@flora.insure

Service Ombudsman Assurances

Square de Meeûs 35
1000 Bruxelles
info@ombudsman-insurance.be

L'introduction d'une plainte ne porte pas préjudice à la possibilité pour le candidat preneur d'assurance d'intenter une action en justice. La loi belge est applicable au contrat d'assurance.

Traitement de données relatives à la santé et/ou autres données sensibles

Tu donnes ton consentement à Ethias via Flora pour le traitement des données relatives à ta santé et à celles des enfants mineurs à l'égard desquels tu es titulaire de l'autorité parentale. Tu donnes également ton consentement pour le traitement des autres données sensibles visées par l'article 9 du RGPD. Flora les traitera uniquement lorsqu'elles sont nécessaires à la conclusion et à la gestion du contrat d'assurance, ainsi qu'à la gestion des sinistres dans lesquels toi ou un membre de ton ménage est impliqué, ainsi que dans la lutte contre la fraude à l'assurance. Tu marques également ton accord pour la réalisation éventuelle d'un examen unilatéral en cas de sinistre.

Ces données seront traitées avec la plus grande discrétion et uniquement par les personnes habilitées à le faire. Les obligations d'Ethias en la matière sont détaillées dans la clause « Protection des données personnelles » reprise ci-après.

Ce consentement peut être retiré à tout moment mais cela n'invalidera en rien les traitements des données déjà effectués. Par ailleurs, dans ce cas, Ethias, et par conséquent Flora, pourraient se trouver dans l'impossibilité de donner suite à tes demandes de conclusion d'un contrat d'assurance ou d'indemnisation de sinistre(s).

Protection des données personnelles

Ethias, et par conséquent Flora, s'engage pleinement à respecter la nouvelle réglementation RGPD au niveau de la protection de tes données personnelles.

Ethias, à travers la marque Flora, en sa qualité de responsable du traitement de tes données personnelles :

- les rassemble pour :

- la gestion des fichiers de la clientèle
- l'évaluation des risques
- la gestion des contrats et des sinistres
- des actions de promotion et de fidélisation
- des enquêtes de satisfaction
- de la prospection et du profilage
- l'élaboration de statistiques & des études actuarielles
- l'exercice des recours
- la gestion des réclamations & contentieux
- l'exécution des dispositions légales
- le respect des obligations réglementaires et administratives en vigueur
- la lutte contre la fraude

- les traite sur les bases juridiques suivantes :

- afin de respecter toutes les obligations légales, réglementaires et administratives auxquelles elles sont soumises ;
- dans le cadre de l'exécution de tes contrats ou pour prendre des mesures précontractuelles à ta demande ;
- pour des raisons qui relèvent de son intérêt légitime, parmi lesquelles : la lutte contre la fraude, la connaissance de ses clients et de ses prospects (en vue de les informer de ses activités, produits et services), la bonne exécution des contrats souscrits, la sauvegarde de ses intérêts propres et de ceux de ses assurés.

Dans tous ces cas, Ethias et Flora veillent à préserver un juste équilibre entre leurs intérêts légitimes et le respect de ta vie privée. Ces données peuvent être, si nécessaire, communiquées aux catégories de destinataires suivantes :

- tes conseillers (avocats, experts, médecins-conseils...)
- les collaborateurs et conseillers d'Ethias et de Flora
- les autres entités du groupe, leurs collaborateurs et les conseillers
- les sous-traitants de quelque nature que ce soit (informatiques et autres) et partenaires commerciaux de Flora
- tous les prestataires intervenant dans le cadre de l'exécution des contrats et du règlement des sinistres
- les banques, les entreprises d'assurance et de réassurance, les courtiers et les bureaux de règlement
- les autorités et organismes publics (police, justice, sécurité sociale...)
- les autorités de contrôle et l'Ombudsman des assurances

N'hésite pas à consulter notre Charte Vie Privée sur notre site www.flora.insure qui te fournira des informations plus détaillées sur les destinataires en question.

Sache cependant que nous ne conservons tes données personnelles que pour la durée de ton (tes) contrat(s) d'assurance, du ou des sinistre(s), de la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation et la réglementation applicable. La durée de conservation varie en fonction du type de données et de réglementations.

Tu peux avoir accès aux données te concernant et en obtenir la rectification directement dans l'app Flora ou en adressant une demande datée, signée et accompagnée d'une photocopie de ta carte d'identité à :

Ethias | Data Protection Officer

Rue des Croisiers 24
4000 Liège
dpo@ethias.be

Tu peux également t'opposer gratuitement et à tout moment à l'utilisation de tes données à des fins de prospection commerciale et/ou de marketing direct en envoyant une demande par e-mail à dpo@ethias.be.

En outre, dans certains cas bien précis, la réglementation RGPD te permet, de demander la limitation du traitement, d'obtenir une copie de tes données (droit de portabilité) et d'en demander l'effacement. Ce droit à l'effacement n'est toutefois pas absolu. Pour plus de détails, nous te renvoyons vers la Charte Vie Privée disponible sur le site **www.flora.insure**. Enfin, toute réclamation peut être adressée à :

L'Autorité de Protection des Données

Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles
commission@privacycommission.be
Tél. : 02 274 48 00

Fait en double exemplaire, le 10 août 2023.

Je déclare avoir lu et approuvé ce document ainsi que les conditions générales de l'assurance R.C. Vie Privée Flora version V2 - 15-01-2023 en annexe.

Florine Poncelet
Le preneur d'assurance

Pour Ethias,
CEO-Président du Comité de direction